



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

## DÉCISION

## SERVICE CULTURE & PATRIMOINE

Affaire suivie par : Mélissa CHOQUET

**N°D2023-161-CP**

**OBJET : CONTRAT DE CESSION – QUI A CRU KENNETH ARNOLD ? – COLLECTIF OS'O – LES 06, 07 ET 08 NOVEMBRE 2023**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le programme des spectacles scolaires 2023-2024 proposé dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle présenté en Commission Culture en date du 19 juin 2023 ;

Considérant l'offre de prestation du Collectif OS'O dont le siège est situé 2, cours du Maréchal Juin 33000 Bordeaux pour le spectacle « QUI A CRU KENNETH ARNOLD ? » qui sera représenté le 06 novembre 2023 à 10h30 et 14h30, à la salle Jules Jacques 47140 Penne d'Agenais, le 07 novembre 2023 à 10h30 et 14h30 et le 08 novembre 2023 à 10h00 au Collège Jean Monnet 47500 Fumel ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – D'approuver le contrat de cession, dont le total de la prestation artistique est prévu au budget 2023 et s'élève à 6 646,50 € TTC pour les 5 représentations du spectacle « QUI A CRU KENNETH ARNOLD ? » ;

2°) – De prendre en charge les frais de transport d'un montant de 517,58 € TTC pour les 5 représentations du spectacle ;

3°) – De prendre en charge les frais de repas : 12 repas le soir en défraiements, d'un montant de 245,60 € TTC pour les 5 représentations du spectacle ;

4°) – D'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente en charge de la Culture à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## AR Prefecture

047-200068930-20231003-D2023\_161\_CP-AR  
Reçu le 06/10/2023  
Publié le 06/10/2023

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 3 octobre 2023



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 06 octobre 2023  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 06 octobre 2023

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)